

Agenda pour la politique sociale: suite des Conseils européens de Lisbonne et de Feira, Conseil de Nice décembre 2000

2000/2219(COS) - 22/02/2001

Le Conseil européen de Nice a approuvé l'Agenda pour la politique sociale jusqu'en 2005. Il a invité la Commission à soumettre chaque année un tableau de bord présentant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda, en commençant par la présentation d'un premier rapport lors du sommet de Stockholm. Le présent tableau de bord reprend les six titres de l'Agenda et fournit un aperçu clair de la situation en ce qui concerne les mesures prises pour renforcer la qualité du travail, la qualité de la politique sociale et la qualité des relations sociales. Toutefois, la présentation de ce document intervient assez tôt après l'approbation de l'Agenda par toutes les parties. Par conséquent, plusieurs initiatives n'en sont qu'à leur tout début, tandis que certaines réalisations résultent d'initiatives lancées avant l'établissement de l'Agenda pour la politique sociale. Il s'agit cependant ici d'un processus de mise en oeuvre dynamique alliant des éléments nouveaux à d'autres plus anciens, et associant de nombreux acteurs à différents niveaux. Ce tableau de bord reflète donc cet aspect dynamique et flexible. Le format et le contenu du tableau de bord ne préjugent en rien du modèle qui sera utilisé pour les futurs tableaux de bord qui seront établis dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale. Plus le processus avancera, plus le rôle de chaque acteur concerné pourra être défini et formulé avec précision. Pour que la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale soit une réussite réelle et durable, plusieurs facteurs sont essentiels : la participation active de tous les acteurs, une interaction positive entre toutes les mesures stratégiques et la complémentarité des instruments politiques. Les institutions européennes, les gouvernements, les autorités régionales et locales, les partenaires sociaux au niveau européen et au sein des États membres, les ONG et les entreprises ont ainsi été explicitement invités à prendre leurs responsabilités dans le cadre de l'exécution de l'Agenda. De réels progrès ne pourront être réalisés que si toutes les initiatives tendent vers l'objectif stratégique global. C'est pourquoi les politiques économiques, les politiques pour l'emploi et les politiques sociales devraient se renforcer mutuellement. C'est également la raison pour laquelle la méthode ouverte de coordination (MOC), la législation, le dialogue social, les fonds structurels (en particulier le FSE) et les programmes occupent une place prépondérante. La recherche, y compris dans le cadre des programmes de recherche communautaires, contribuera également activement à une meilleure compréhension d'un grand nombre de questions abordées par l'Agenda.